

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction, tenue le lundi 8 juillet 2019, à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), à la salle du Conseil de l'édifice municipal sous la présidence du maire M. Marc-André Gosselin.

Sont présents :

Mme Gaétane Trudel  
M. Benoit Lussier  
M. Jérôme Dionne  
M. Alexis Beaupré  
M. Éric De Courval  
M. François Therrien

et Jacqueline Leblanc, secrétaire par intérim

Martine Lebeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est absente.

M. Marc-André Gosselin constate le quorum, demande la minute de silence et ouvre la séance.

M. le maire informe les élus que Jacqueline Leblanc agira à titre de secrétaire par intérim pour le congé médical de Mme Martine Lebeau jusqu'au 28 juillet 2019.

2019-07-64

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Éric De Courval, appuyé par Mme Gaétane Trudel d'adopter l'ordre du jour qui demeure ouvert. *Adopté.*

2019-07-65

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019

Il est proposé par M. Benoit Lussier, appuyé par M. Éric De Courval, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019 tel que déposé et présenté. *Adopté.*

2019-07-66

Souhaits de prompt rétablissement à la directrice générale

Il est proposé par Mme Gaétane Trudel et résolu à l'unanimité de faire parvenir des fleurs à la directrice générale pour sa période de congé médical. *Adopté.*

AFFAIRES DECOULANT DES DERNIERS PROCES-VERBAUX

- M. Martin Lemire rencontre les élus pour donner des informations supplémentaires sur son permis de construction et la discussion téléphonique de ce matin avec M. Simon Lévesque, inspecteur municipal de la MRC. M. Lemire constate l'absurdité de la réglementation sur certains cas de rénovations, d'agrandissement et de construction en lien avec l'environnement d'un milieu urbain encore non-conforme.

2019-07-67

Dossier argumentaire pour la demande de permis de construction de M. Martin Lemire sur sa propriété du 1180, rue Principale, Aston-Jonction

Considérant que M. Martin Lemire a déposé une demande de permis de construction pour l'agrandissement de sa maison sise au 1190, rue Principale, Aston-Jonction dans le but d'héberger sa mère;

Considérant que les plans et photos ont été remis au service d'inspection municipal de la MRC de Nicolet-Yamaska pour l'émission d'un permis de construction et confirmer que cette maison possédait 3 chambres à coucher lors son achat;

Considérant que les règlements de traitement d'eaux usées doivent être pris en considération dans ce dossier;

Considérant que le propriétaire a indiqué à l'inspecteur municipal que la municipalité d'Aston-Jonction est en phase très avancée de son projet

d'implanter un réseau d'eaux usées sur son territoire urbain et que son intention est le branchement de sa maison à ce nouveau réseau ;

Considérant que le délai prévisible est de 4 ou 5 ans, il confirme vouloir épargner une perte de terrain et de boisé (arbres matures) pour l'emplacement probable d'une installation septique complète (fosse et champs d'épuration) tel qu'exigée par la loi Q2-R22 ;

Considérant que M. Lemire propose une autre alternative à court terme, à savoir une fosse scellée à vidanges périodiques et serait enlevée lorsque les travaux de branchement au nouveau réseau d'eaux usées seraient faits dans son secteur;

Considérant que le propriétaire nous certifie que son intention est de respecter l'environnement avec un élément scellé et que celui-ci n'affectera pas l'environnement;

Considérant que M. Lemire offre à la municipalité de signer un contrat notarié pour signifier son engagement à : installer une fosse scellée à vidange périodique, fournir à la municipalité les copies de facturation de vidange, se brancher au futur réseau d'eaux usées de la municipalité ou qu'il se conformera à l'installation septique conforme sur son terrain si ledit projet des eaux usées est abandonné par la municipalité;

Considérant que le Conseil de la municipalité reconnaît l'intérêt du propriétaire à faire des rénovations le plus rapidement possible pour recevoir sa mère, aux coûts encourus pour un élément conforme à court terme et son respect pour l'environnement;

Considérant que si M. Martin Lemire vend sa propriété sise au 1180, rue Principale, Aston-Jonction avant le début des travaux de branchement du réseau des eaux usées de la municipalité d'Aston-Jonction, il devra se conformer à la Loi sur le traitement des eaux usées Q2-R22 en vigueur avant la signature notariée du contrat de vente avec un nouvel acheteur;

En conséquence,

Il est proposé par M Benoit Lussier, appuyé par M. Éric De Courval et résolu à l'unanimité que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction

1. Reconnaît que le dossier de M. Martin Lemire apporte des arguments intéressants pour envisager une dérogation mineure ou une solution acceptable au suivi de cette requête.
  2. Remande au service d'inspection municipal de la MRC de Nicolet-Yamaska la possibilité d'émettre un permis de construction pour l'agrandissement de la maison familiale.
  3. Accepte l'alternative d'installer une fosse scellée à vidange périodique à la maison sera obligatoire pour le traitement des eaux usées jusqu'aux travaux d'implantation et de branchement du réseau d'eaux usées de la municipalité.
  4. Oblige M. Martin Lemire a signé une entente ou un contrat avec la municipalité d'Aston-Jonction spécifiant les clauses à respecter pour permettre l'installation d'un élément épurateur acceptable pour les parties en cause.
- Les documents et plan cadastral du terrain à vendre au parc industriel ont été acceptés par la Direction de l'enregistrement cadastral. Ils ont été envoyés par la firme d'arpentage Auger & Dubord et transférés à la MRC pour finaliser l'émission du permis de lotissement.
- Un envoi enregistré est fait le 4 juillet 2019 à la propriétaire du 1305, rue Principale, pour lui signifier qu'à compter du lundi 15 juillet 2019, la municipalité procèdera à des travaux de tonte de pelouse sur son terrain par M. Georges Boudreault et ce au besoin tout au long de la saison estivale. Les frais seront à la charge du propriétaire.
- Une citoyenne mentionne que les avis et les délais pour faire respecter le règlement sur la propreté des immeubles et la tonte de pelouse sont trop tard dans la saison printanière. Les élus prennent en considération ce constat.

Ratification des comptes payés en juin 2019

	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
AD	Cogeco	Internet du 1 <sup>er</sup> au 30 juin	76,98 \$
AD	Visa	Ebox (45,94\$) Google Apps (37,50\$), CRL (20,82 \$)	104,26
AD	Hydro-Québec	Électricité Luminaires du 1 <sup>er</sup> au 30 mai	369,86 \$
6060	Yvan Bergeron	Pelouse du mois de juin	625,00 \$
AD	Hydro-Québec	Électricité du bureau du 16 avril au 17 juin	257,76 \$
AD	Hydro-Québec	Électricité du garage du 16 avril au 17 juin	54,13 \$
AD	Hydro-Québec	Électricité chalet des loisirs du 16 avril au 17 juin	252,19 \$

COMPTES DU MOIS DE JUIN 2019

6061	Pinard & Frères	Achat de jardinières	1359,10 \$
6062	Groupe RDL	Services comptables & consolidation Pour 2018	7 019,23 \$
6043	Garage R. Tourigny	Diesel et essence pour juin	125,50 \$
6064	Fonds d'information sur territoire	Mutations de mai (8 \$) Mutations de juin (12 \$)	20,00\$
6065	Télébec	Domages & réparations sur câblage Rang 10	466,95 \$
6066	BuroPro Ci	Achat de papeterie	145,41 \$
	Société Mutuelle de prévention	Forfait janvier à juin 2019	287,44 \$
6067	Martine Lebeau	Dépl. et repas formation Congrès ADMQ	157,04 \$ \$
6068	Grenco	Location photocopieur du 12-07 au 12-08-2019	115,26 \$
6069	RIGIDBNY	Collecte de juillet	2 165,63 \$
6070	Jacques Bergeron	Achat de climatiseur pour le p'tit café.	412,76 \$
6071	Centre de rénovation Daveluyville	Achat d'asphalte froide	211,29 \$
6072	Canadien National	Entretien passage à niveau	279,00 \$
6073	WSP Canada inc.	Honoraires d'ingénierie pour le Projet de réhabilitation du Rang 10	9 485,44 \$
6074	Georges Boudreault	Installer les jardinières (40,24 \$) Voirie : asphaltage & roche Rg 10 (1 115,26 \$) Écrasement conteneur (152,35 \$)	1 307,85 \$
6075	Revenu Canada	Pénalités et intérêts sur salaire 2018	101,59 \$
6076	Mun. de St-Wen	Publicité dans le journal local	30,00 \$
6077	Excavation Des Ormes	Nettoyage de fossé Rang 10 (ponceau)	218,45 \$
6078	Gaétane Trudel	Achats pour jardins collectifs	339,70 \$
6079	Alexis Beaupré	Déplacements de mai La Boucle (28,98\$) et de juin Biblio (41,40 \$)	70,38 \$
6080	Éric De Courval	Déplacement pour la rencontre avec ARBEC du 5 juin	84,18 \$
6081	Signal Services	Achat de panneaux de signalisation «Maximum»	161,42 \$
6082	Megaburo	Lect. compteur noir du 12-05- au 12-06 (38,36\$)	102,53 \$

		Lect compteur couleur (58,42\$)	
6083	Société Mutuelle de Prévention	Forfait de juillet à décembre 2019	287,44 \$
6084	Yvan Bergeron	Pelouse de juin (4 semaines)	1 250,00 \$
6085	Martine Lebeau	Salaire du 5 au 18 mai (1 181,82 \$) Salaire du 19 mai au 1er juin (1 181,82 \$)	2 363,64 \$
6086	MRC	Honoraires MA Harnois d'avril à juin : dossiers eaux usées (31\$) + Rang 10 TECQ (568,50 \$) + Rue Vigneault, Lupien et Blais (195,00 \$) Service d'inspection du 2 avril au 29 mai (63,02 \$)	857,52 \$

2019-07-68

Autorisation pour la ratification des comptes payés en juin et les comptes de juillet 2019

Il est proposé par M. Benoit Lussier, appuyé par M. Éric De Courval, que les comptes payés durant le mois de juin et les comptes du mois de juillet 2019, soient approuvés et ratifiés par le conseil de la municipalité d'Aston-Jonction, tels que présentés par la directrice générale et secrétaire trésorière. *Adopté.*

M. Marc-André Gosselin a demandé des explications auprès des Entreprises Myrroy de St-Hyacinthe (balayage des rues) afin de revoir à la baisse les coûts exigés pour le transport, après discussion la demande a été irrecevable. Les élus demandent que des soumissions soient faites auprès d'entrepreneurs dans les prochaines années. Pour cette raison, il est également convenu de ne plus retenir le chèque no 6401 émis en juin dernier.

INFORMATIONS & COMITES

- M. Alexis Beaupré informe qu'il a assisté à l'assemblée générale de la Biblio : une nouvelle bibliothèque est ouverte dans le réseau. Le service numérique a diminué mais dans l'ensemble tout va bien.
- M. François Therrien nous fait un bilan des nombreuses activités des Loisirs cette année : fête de Noël, tour de vélos, la fête de la St-Jean, le Camp de jour. Les bénévoles montrent des signes d'essoufflement, le comité a décidé d'abandonner le méchoui de septembre mais de mettre à l'agenda de février 2020 le Carnaval d'hiver. La St-Jean a reçu moins de chars allégoriques mais a été une réussite, des ajustements ont été faits.

2019-07-69

Remboursement aux Loisirs d'Aston inc. de l'achat de la bannière lors du grand défi Pierre Lavoie « La Boucle »

Il est proposé par M. Jérôme Dionne, appuyé par Mme Gaétane Trudel, que le remboursement de 850 \$ soit consenti aux Loisirs d'Aston inc. pour l'achat de bannière installée pour le grand défi Pierre Lavoie « La Boucle » du 15 juin 2019. Le remboursement se fera sur réception de facture. *Adopté.*

- M. Éric De Courval a rencontré les représentants d'ARBEC. Le terrain a acheté est de +/- 43 hectares (142 000 \$). La coupe d'arbres se fera partiellement de décembre à la mi-mars, une durée de 3 ans est prévue. L'entreprise assume les frais d'arpentage. M. le maire informe que la municipalité a plusieurs éléments pour déposer la demande financière pour le programme Fonds Des Territoires de la MRC le plus tôt possible.
- M. le maire a discuté avec M. Harnois sur le dossier des eaux usées : peut-on envisager l'ajout d'un réseau d'aqueduc à la demande ? Primeau : aide financière de 85%. Après discussion, les élus conviennent que ce service n'a jamais été demandé par les citoyens et ni discuté, la capacité de payer est à considérer. Les prochaines étapes seront l'appel d'offre et l'ingénierie préliminaire pour approbation par le MAMH. M. le maire et MM. Benoit Lussier et Éric De Courval demeurent intéressés aux rencontres dans ce dossier.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- M. Jean-Claude Morin s'informe si les panneaux de circulation du MTQ brisés au début du village seront réparés. La dg fera un suivi aussi pour l'avaloir au coin des rues Principale et Vigneault (face à M. François Therrien).

VOIRIE & INSPECTION MUNICIPALES

2019-07-70

Avis de non-respect du règlement no 31 sur les nuisances pour trois (3) propriétaires

Il est proposé par M. Alexis Beaupré, appuyé par M. Éric De Courval d'envoyer un avis de non-respect du règlement no 31 sur les nuisances (tonte de pelouse) aux propriétaires du 125, rue Vigneault, du 155 rue Vigneault et du 1140, rue Principale. Ces envois seront faits par courrier recommandé. *Adopté.*

2019-07-71

Contrat de gré à gré donné à M. Georges Boudreault pour le fauchage d'herbes dans les rangs de la municipalité.

Il est proposé par M. François Therrien, appuyé par M. Alexis Beaupré que le contrat de fauchage de rangs soit octroyé, de gré à gré, à M. Georges Boudreault pour la somme de 3 170 \$ plus toutes les taxes applicables.

Mme Jacqueline Leblanc, secrétaire par intérim contactera la Ville de Daveluyville pour exprimer une certaine collaboration des employés au sujet des résidents qui apportent leurs branches et résidus à notre site de récupération.

Projet de Réhabilitation du Rang 10 : M. le maire informe que les fonds de la TECQ 2013-2019 ont tous été utilisés mais que le Ministère des Finances envisage de débloquer une somme de 140M. Notre projet demeure prioritaire dans cette nouvelle enveloppe. M. Harnois a demandé à l'entrepreneur d'étendre le délai de sa garantie de soumission pour ces travaux.

AFFAIRE NOUVELLES

2019-07-72

Acceptation et signataires de l'entente intermunicipale pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI) sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska

Il est proposé par M. Alexis Beaupré, appuyé par Mme Gaétane Trudel et résolu à l'unanimité, que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction

1. Accepte l'entente intermunicipale pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI) sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska.
  2. Mandate M. Marc-André Gosselin, maire et Mme Martine Lebeau, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente.
- Mme Stéphanie Lord, conseillère en environnement de la MRC demande une rencontre avec les élus pour discuter de son mandat d'aider les municipalités dans les préoccupations d'environnement. Les élus conviennent de faire cette rencontre à l'automne et demande à la dg de reporter à la session de septembre
  - Congrès FQM du 26 au 28 septembre. Aucun élu ne montre d'intérêt.
  - MAMH : approbation des modalités de la TECQ 2019-2023 et réception d'une somme de 693 535 \$ répartie sur cinq ans.

2019-07-73

Nomination de Madame Martine Lebeau comme responsable et déléguée à la Commission d'accès à l'information du Québec

M. Jérôme Dionne, appuyé par M. Benoit Lussier que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction désigne Madame Martine Lebeau, directrice générale et secrétaire-trésorière comme personne responsable et déléguée de responsabilités auprès de la Commission d'accès à l'information du Québec et retire le nom de Madame Jacqueline Leblanc du répertoire des responsables pour notre organisme. *Adopté.*

CORRESPONDANCE

Mins. Sécurité publique : aide-mémoire à la gestion des colis suspectés des agents chimiques, biologiques, radiologiques, nucléaires et explosifs (CBRNe)  
MRC Nicolet-Yamaska : règlement no 2019-02 sur la tarification des services de la MRC.

MMQ : Importance des schémas de couverture de risques en incendie

Invitation du Théâtre de la Dame de Cœur / Invitation de la Fondation Santé Bécancour Nicolet-Yamaska / 20<sup>e</sup> anniversaire de Tourisme NY

Musée des religions du monde est renommée Musée des cultures du monde.

CN célèbre ses 100 ans le 6 juillet 2019.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, MARTINE LEBEAU, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour couvrir les dépenses décrétées par les résolutions numéros 2019-07-66, 2019-07-68, 2019-07-69 et 2019-07-71, inscrites au présent procès-verbal.

---

Martine Lebeau  
Directrice générale et secrétaire trésorière

2019-07-74

Clôture de la séance

M. Alexis Beaupré propose la levée de la séance à vingt et une heures cinquante-cinq minutes (21 h 55).

---

Marc-André Gosselin  
Maire

---

Jacqueline Leblanc  
Secrétaire par intérim

